



Missions

PREVENIR les conséquences physiques et psychologiques suite à une chute ;

PREVENIR ET COMPENSER la perte d'autonomie ;

ACCOMPAGNER, CONSEILLER le patient et son entourage ;

LUTTER contre les situations de handicap vécues au quotidien.

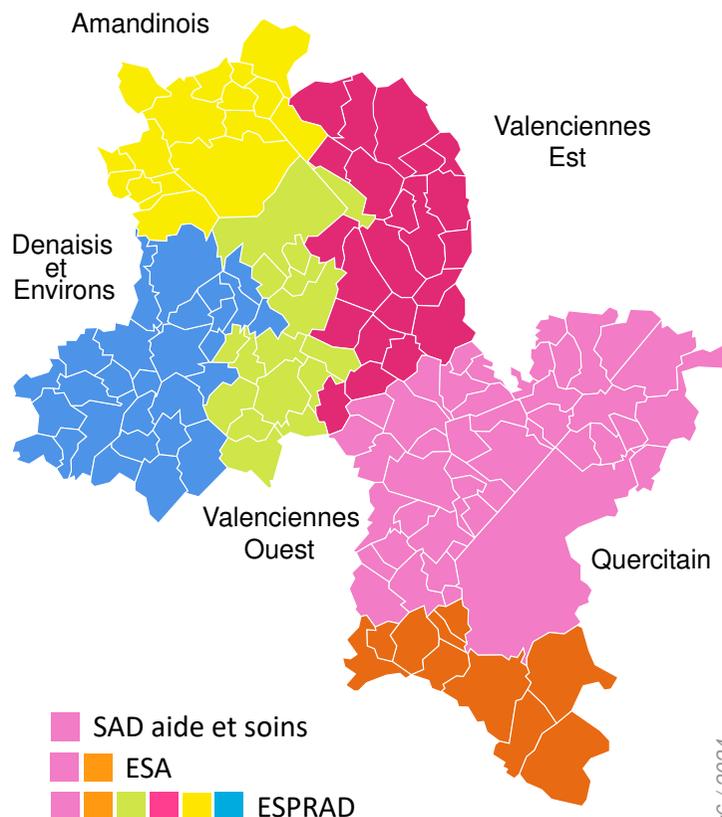
Qui ?

- Personnes âgées de 60 ans et plus, vivant au domicile, ayant chuté ou présentant un risque de chute élevé, avec un GIR 2, 3 ou 4 et ayant eu un bilan chute (en consultation ou hospitalisation) ;
- Adultes à partir de 18 ans, avec un diagnostic de maladie de Parkinson, sclérose en plaques ou maladie apparentée, posé par un spécialiste.

Prise en charge

- 18 séances maximum d'une heure, prescrites par un médecin traitant.
- Séances individuelles réalisées au domicile.
- Séances prises en charge à 100% sans participation de votre part.

Le secteur d'intervention



Permanence et Accueil public

Du lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un répondeur enregistre les demandes 24 h/24

Le Quesnoy Tél - Fax : 03 27 09 22 16

Bavay Tél : 03 27 39 87 90

E-mail : spasad@ch-lequesnoy.fr

IT-IPA-104 v6 / 2024

SAD

Aide et Soins

Services Autonomie à Domicile



SAD aide et soins - Le Quesnoy

25 rue Jean Jaurès

59530 LE QUESNOY



SAD aide et soins - Bavay

7 rue Petit Jean

59570 BAVAY

Service
Autonomie
à
Domicile | Des infirmiers libéraux
Des aides-soignantes
diplômées d'Etat

Activités de soins

Missions

PREVENIR ou **RETARDER** la dégradation progressive de l'état de santé du malade.

EVITER ou **RETARDER** l'hospitalisation.

FACILITER le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

ACCOMPAGNER les personnes en fin de vie (ainsi que la famille).

SUPPLEER de façon transitoire à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

Qui ?

Personnes âgées atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes nécessitant des soins infirmiers à domicile.

Prise en charge

- Intervient uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Durée de la prise en charge : 30 jours (renouvelable).
- Soins pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.

Service
Autonomie
à
Domicile | Des auxiliaires de vie

Aide et accompagnement

Missions

APPORTER une aide quotidienne pour les tâches de la vie : soins d'hygiène, courses, repas...

FAVORISER le maintien à domicile.

Qui ?

Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap ayant des difficultés pour accomplir certains gestes de la vie quotidienne.

Prise en charge

La prise en charge des interventions peut se faire par l'intermédiaire de :

- Département du nord (Plan d'aide au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- la CARSAT (Plan d'Action Personnalisé d'Urgence, Aide ménagère) ;

(une participation financière sera calculée en fonction des ressources de la personne).

L'autofinancement des prestations est possible.

- 24,30 €/h en semaine
- 27,50 €/h les dimanches et jours fériés

Equipe
Spécialisée
Alzheimer | Des assistantes de soins
en Gérontologie
Une ergothérapeute

Missions

AMELIORER ou **PRESERVER** l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne sous forme de séances à domicile.

Qui ?

Personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées diagnostiquées ou non qui sont à un stade léger ou modéré de la maladie.

Prise en charge

Des séances de réhabilitation :

- Uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.